

Document 61 de 82

**Cour d'appel
MONTPELLIER
Chambre correctionnelle 3**

20 Mars 2008

N° 07/00692GN/CC

I.

Contentieux Judiciaire

Numéro JurisData : 2008-365246

Abstract

⚡- Infractions à la législation sur les étrangers, aide à l'entrée ou au **séjour irrégulier** d'un étranger en France, article L. 622 1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, condamnation (oui), prévenu propriétaire d'un immeuble, location d'appartements à des personnes de nationalité turque en situation irrégulière, connaissance de cause (oui), confirmation

⚡- Action publique, aide à l'entrée ou au **séjour irrégulier** d'un étranger en France, peine, amende = 5000 euros, confirmation.

Résumé

Le prévenu, propriétaire d'un immeuble, reconnaît qu'il a loué des appartements à des personnes de nationalité turque alors qu'il savait qu'elles étaient en situation irrégulière. Il convient donc de confirmer sa culpabilité du chef de facilitation, par aide directe ou indirecte, du séjour d'un étranger en France.

Décision Antérieure

.. Tribunal de grande instance BEZIERS 26 janvier 2007

Code cité

.. Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, article **L. 622-1**